

APUR

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

APUR BDU – 9, rue Agrippa d'Aubigné – 75 004 Paris
Téléphone : 01.42.76.23.48 – Télécopie : 01.42.76.23.70 – Mél : bdu@apur.org
Site Web : www.apur.org

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), créé en 1967, est une association Loi 1901, dont les partenaires sont la Mairie de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et la Chambre des métiers.

Il s'agit d'un organisme d'études, qui a pour rôles de suivre les grandes tendances d'évolution du tissu urbain et d'élaborer des propositions d'aménagement et de politique urbaine pour le territoire parisien.

En outre, l'APUR gère deux grandes bases de données concernant l'espace et son usage : la Banque de Données Urbaines (BDU) et le Système d'Information sur les Parcelles (SIP).

1. L'APUR

Le programme de travail de l'APUR s'articule autour de trois thèmes principaux :

a. Les études générales démographiques et économiques

Elles permettent l'analyse permanente de la situation parisienne et de son évolution (population, logement, équipement, emploi, activité industrielle et artisanale, bureau, etc...). Elles contribuent donc à la définition des politiques conduites et à celle des programmes d'opérations.

b. Les études de transports et de déplacements

Elles vont des études d'ensemble concernant les différents modes de transports (circulation automobile, transports en commun) jusqu'aux études d'aménagement pré-opérationnelles (voirie, zones piétonnes,...).

c. L'aménagement et les opérations d'urbanisme

L'APUR présente de nombreuses propositions d'aménagement concernant des secteurs de la capitale appelant des opérations de rénovation et de réhabilitation ou de mise en valeur. Il intervient également sur les grands projets (Seine Rive Gauche...), ainsi que dans le suivi des grandes opérations conduites par l'État à Paris (La Villette, Grand Louvre, Opéra Bastille...).

L'APUR publie la revue *Paris-Projet* dans laquelle sont présentés et illustrés les grands dossiers d'aménagement concernant la capitale.

2. La Banque de Données Urbaines (BDU) et le Système d'Information sur les Parcelles (SIP)

Au sein de l'APUR, deux ensembles relèvent d'une coopération suivie avec d'autres partenaires.

La BDU associe notamment l'APUR, l'INSEE, l'IAURIF. Elle regroupe pour l'ensemble de la Région Île-de-France les principales informations concernant les éléments physiques et socio-économiques qui caractérisent les différents niveaux d'unités territoriales suivants : segments de voies, bords d'îlots, îlots, limites communales, départementales et régionales.

La BDU a établi des fonds de plan numérisés reprenant les limites de l'ensemble des communes de la région ainsi que celles des îlots de Paris et de son agglomération. Elle a également constitué une base de données routières sur l'agglomération parisienne associant notamment à chaque tronçon de voie les adresses des extrémités, les attributs de circulation et les identifiants des îlots le bordant.

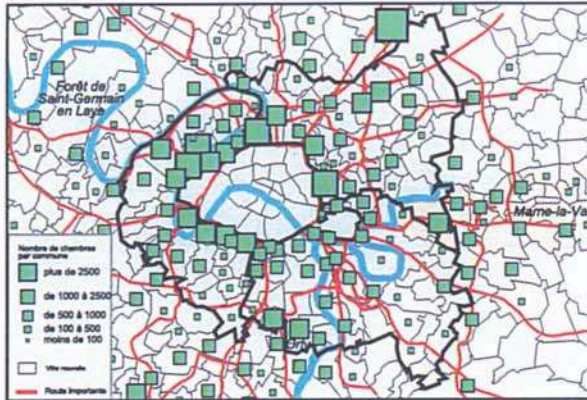
La combinaison de ces éléments permet de réaliser des cartes thématiques à la demande sur tout ou partie du territoire régional, à l'aide des éléments de géocodification associés à ces découpages territoriaux et des tables de correspondance permettant d'assurer le lien entre les divers niveaux géographiques.

Le SIP, qui est issu de la BDU, correspond à une démarche interne à la Mairie de Paris, en partenariat avec la Direction de l'Urbanisme. Depuis 1988, le SIP met en œuvre la cohérence de l'information relative aux données urbaines : plan cadastral, descriptif des locaux, équipements, données économiques, règles d'urbanisme...

Son rôle est fondamentalement de favoriser, d'accélérer et d'intensifier les échanges d'informations, de contribuer à l'amélioration de leur qualité et de leur fiabilité. La création du SIP accompagne la poursuite de l'informatisation de l'activité des services ; il en assure autant que possible la cohérence au niveau des concepts et des nomenclatures, il élargit le champ de préoccupation de chaque application informatique et contribue ainsi à réduire les cloisonnements existants.

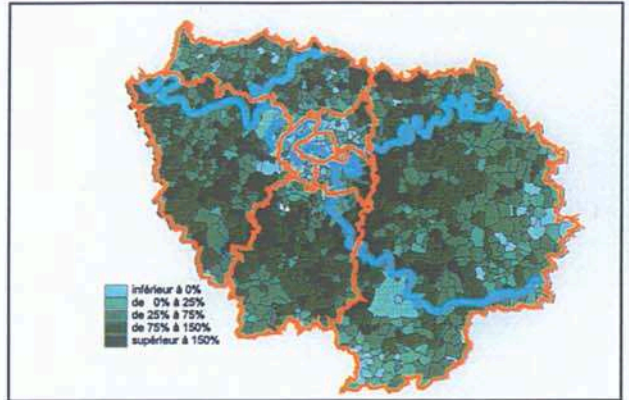
Le cœur du système est la parcelle, c'est à dire la plus petite unité de propriété foncière : le noyau central est composé du plan numérisé des parcelles et des tables de passage permettant leur identification à partir des adresses

CAPACITÉ HÔTELIÈRE EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (hors Paris) 2001



Source : APUR
Annuaire de l'Hôtellerie Française

POPULATION SANS DOUBLE COMPTE EN ÎLE-DE-FRANCE ÉVOLUTION 1962 - 1999



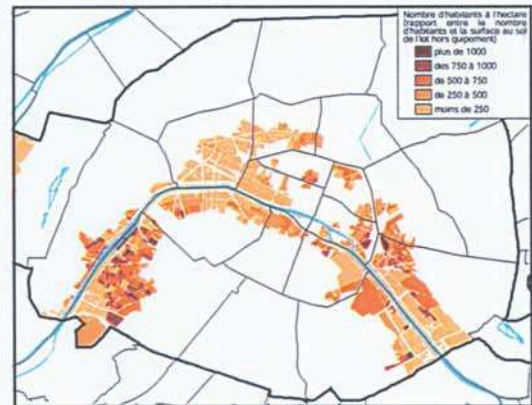
Source : APUR
RGP 1962 - 1999

LE QUARTIER DES INVALIDES LES ÎLOTS, LE BÂTI ET LE DÉCORATIF LINÉAIRE



Source : APUR

DENSITÉ RÉSIDENTIELLE - 1999 îlots affectés par un risque d'inondation centenaire



Source : APUR
RGP 1999 (INSEE)

LA ZONE SUD DE CLICHY LES ÎLOTS ET LEUR NUMÉROTATION INSEE



Source : APUR

LA ZONE SUD DE CLICHY LE RÉSEAU DES VOIES ET LES NUMÉROS DE MAISONS



Source : APUR

postales. Autour de ce noyau viennent se fédérer des informations de différentes sources (services de la Ville de Paris, Direction Générale des Impôts, INSEE,...) telles que le plan d'occupation des sols, l'inventaire du patrimoine, les recensements de la population, etc...

Le plan de base pour le fonctionnement du système a été constitué à l'origine à partir du Fichier topographique Cadastral (FTC) de la DGI, qui est utilisé pour :

- Accéder aux informations,
- Extraire des fonds de plan îlots et parcelles à des fins de cartographie thématique,
- Établir des bases de données volumétriques à partir des emprises au sol des bâtiments,
- Etc...

Plus généralement, la bibliothèque graphique contient un certain nombre de niveaux géographiques et de cou-

vertures tels que : les limites départementales (France), les limites communales (Île-de-France), les grandes emprises d'équipement, les périmètres d'opérations, le réseau des voies (agglomération de Paris) et les attributs de circulation associés, les découpages en îlots correspondant aux recensements de 1982 à 1999 (Paris et petite couronne), les découpages parcellaires et les adresses associées (Paris intra-muros).

Ces couvertures numériques, associées à la géocodification, servent à la réalisation de cartes thématiques et sont également utilisées comme critères d'accès et de manipulation des informations localisées.

À partir de logiciels du marché, des procédures standardisées de cartographie, de consultation, et d'analyse des données ont été développées.